

Vous pourriez aussi, monsieur le président, mais ce n'est là qu'une proposition, songer à inviter des représentants de certains gouvernements provinciaux à contribuer par des témoignages à un effort pour tenter de situer le problème sous son vrai jour au point de vue thérapeutique. Je crois qu'il serait opportun de faire quelques commentaires sur les diverses propositions qui ont été formulées de temps à autre en ce qui concerne des mesures relatives aux traitements des narcomanes. Au préalable, un mot sur l'enquête présentement menée dans la région de Vancouver avec l'appui du Fédéral.

Les frais de cette enquête sont entièrement assumés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le gouvernement fédéral en vertu du Programme de santé nationale. Il y a quelque deux ans et demi les autorités fédérales ont souligné aux autorités sanitaires de la Colombie-Britannique l'utilité qu'il y aurait de tenir une conférence pour étudier le problème des drogues narcotiques, conférence à laquelle pourraient assister des autorités municipales et autres groupes intéressés.

Au cours des discussions auxquelles la Conférence a donné lieu on en est venu à la conclusion qu'une enquête s'imposait dans la Colombie-Britannique sur le problème des drogues dans cette région et particulièrement à l'égard des narcomanes. Par la suite, le docteur G. H. Stevenson, éminent psychiatre, a été choisi pour diriger cette enquête et le gouvernement provincial a soumis, en vertu du Programme de santé nationale, un projet visant à obtenir l'aide financière du fédéral pour mener cette enquête. Celle-ci, financée par le gouvernement fédéral fournira, une fois terminée, plusieurs renseignements nécessaires concernant la narcomanie dans la région de Vancouver. Vous pourrez sans doute inclure dans vos travaux le résultat de cette étude. Nous espérons qu'il en résultera des propositions pouvant donner lieu à des mesures de traitement plus efficaces que celles dont nous disposons à l'heure actuelle.

Dans l'intervalle peut être puis-je formuler quelques observations au sujet des diverses propositions qui ont été soumises jusqu'à présent, allant de la détention permanente des narcomanes à l'administration gratuite de drogues.

Vous êtes sans doute au courant de l'enquête entreprise par le comité de la narcomanie du *Vancouver Community Chest and Council* concernant le problème des drogues à Vancouver. A la suite de son étude ce Comité a soumis un rapport renfermant un certain nombre de recommandations. En voici quelques-unes:

1. Modifications à la Loi sur l'opium et les drogues narcotiques en vue d'établir une distinction entre les trafiquants et les narcomanes.
2. Établissement de services pour le traitement et la réhabilitation des narcomanes.
3. Modification à la Loi sur l'opium et les drogues narcotiques afin de permettre la création de cliniques spéciales où les narcomanes immatriculés pourraient obtenir légalement des drogues en doses minimums requises.

Quant à la première recommandation, les honorables sénateurs se rappelleront sans doute que les amendements apportés à la Loi sur l'opium et les drogues narcotiques lors de la dernière session, visaient, entre autre, à permettre qu'une distinction soit établie entre le trafiquant et le narcomane dans l'application de sanctions appropriées.

Ces amendements ont été présentés au Sénat et renvoyés au Comité permanent de la santé nationale et du bien-être. Après une étude approfondie de la législation, le comité a recommandé l'adoption des amendements qui ont été par la suite dûment soumis au Sénat puis à la Chambre des communes.

Je crois qu'il me suffira de dire que cette première recommandation a déjà produit des résultats appréciables.